Envoyé en préfecture le 04/02/2020
Reçu en préfecture le 04/02/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20200128-BS1802202016-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2020

N° BS JAN 28-16

Objet :

Mise en non valeur

En deux mille vingt, le vingt-huit janvier à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées :33
Nombre de suffrages exprimés :33
VOTES : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 21 janvier 2020

Présents : Laurence ALLEFRESDE, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Patrick BAILLY, Jean-Daniel BALAYN, Patrick BOHLE, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET Thierry LECLERC, Eric LESPINASSE, Isabelle MASSEBEUF, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,
Représentés : Agnès AUDIBERT, Alain FEOUGIER, Virginie FERRAND, Sandrine GENEST, Raoul L'HERMINIER, Brieuc MEVEL, Thierry PALLOT,
Excusés : Joël BOYER, Jérôme DALVERNY, Jean-Claude FLORY, Nathalie ROUSSET

La SARL des Editions de l'Ibie, est débitrice du Parc pour un montant total de 1587.85 euros. Les montants dus sont de 575.80 € depuis avril 2009 (titre 44) et 1050 euros depuis mars 2014 (titre 17), (les montants dus comprennent les frais de poursuites).
Les poursuites et relances engagées par la Paierie départementale, sont restées infructueuses.
Au regard de ce constant, le payeur départemental nous demande de mettre ces titres en non-valeur. Cela n'annule pas la dette, les poursuites ne seront relancées que si le comptable public a de nouveaux éléments.

La Présidente propose

Le bureau, après en avoir délibéré,
DECIDE

Envoyé en préfecture le 04/02/2020
Reçu en préfecture le 04/02/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20200128-BS1802202016-DE

-DE DONNER un avis favorable à la demande de mise en non-valeur des deux titres 44 en 2009 et 17 en 2014 adressés à la SARL Les Editions de l'Ibie pour un montant total de 1587.85 €,

-D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 28 janvier 2020, pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC